

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 30 mars 2017**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2017036**

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Château de Dourdan : Création d'un bâtiment pédagogique, refonte de la muséographie et réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château.  
Autorisation de programme/crédits de paiement**

Le 30 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 mars 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY.

**ABSENTS EXCUSES** : Catherine AUBERT, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Pierre DUCOLONER, Eric RINEAU, Désigane FLORE.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Catherine AUBERT à Olivier BOUTON, Sylvine HENDELUS à Gérard DIAZ, Séverine HULBACH à Thomas KIEFFER, Eric RINEAU à Marie-Ange ROUSSEL, Pierre DUCOLONER à Béatrice CROS, Désigane FLORE à Claudine KIEFFER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Romain VITEAU

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Par délibération municipale du 06 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le financement d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan pour les années 2010-2020.

En 2009, la commune a fait réaliser par le cabinet-conseil Détente, un schéma de développement du tourisme et des loisirs faisant ressortir la nécessité de mettre en valeur le château de Dourdan comme axe prioritaire de développement des publics touristiques.

Dans le cadre de cette étude, un rapport a été livré par le cabinet-conseil Harmatan. Il préconisait l'intégration de la cour et du bâti extérieur au musée à un parcours de visite centré sur l'architecture défensive, les techniques militaires du Moyen-âge et les personnages historiques qui ont marqué l'histoire du château.

Cette même expertise recommande par ailleurs l'aménagement des espaces extérieurs du château incluant la cour, les fossés et les entrées du site ainsi que la construction d'équipements couverts d'accompagnement modulables et polyvalents permettant d'accueillir des fonctions telles que des salles pédagogiques, lieux de vie...

En 2012, le cabinet d'études Médiéval a réalisé un diagnostic, un programme général et 3 programmations détaillées (parcours de visite, aménagement des espaces extérieurs et intérieurs du RDC du musée) permettant d'inscrire cette opération globale de valorisation du château de Dourdan au sein d'un Contrat de Territoire, dispositif pluriannuel d'investissements porté par le Conseil Départemental.

Le 27 Mars 2015, par convention, le Conseil Départemental formalise la signature du Contrat de Territoire et s'engage à accorder, pour le financement d'un programme d'opérations, une enveloppe maximale d'engagement à hauteur de 1 148 241 €.

L'opération globale « Valorisation du château de Dourdan », également financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Construction et aménagement des Musées de France », à hauteur de 20 %, est retenue parmi les opérations d'aménagement inscrite au Contrat de Territoire.

Cette délibération vous propose d'inscrire dans le cadre d'une autorisation de programme d'un montant global de 750 000,00 € H.T. soit 900 000,00 € TTC avec des crédits de paiement répartis sur les budgets 2017, 2018 et 2019, la création d'un bâtiment pédagogique, la refonte de la muséographie et la réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château.

Cette opération fait l'objet de demandes de subventions auprès du conseil général et du conseil régional.

**Vu** la délibération n°2009-12 concernant le financement de la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan (2010 – 2020),

**Vu** la délibération n° 2014155 en date du 19 décembre 2014, concernant les demandes de subvention auprès du conseil général et du conseil régional, afférentes à cette opération,

**Vu** l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 15 mars 2017,

**Considérant** que ce programme sera réalisé sur 3 ans,

**Considérant** que le montant global de ce programme est estimé à 750 000,00 H.T. soit 900 000,00 € TTC,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, que les sommes nécessaires à cette opération sont et seront prévues aux budgets 2017, 2018 et 2019 de la façon suivante :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Total</b>
Autorisation de programme	360 000,00	360 000,00	180 000,00	900 000,00
Crédits de paiement	360 000,00	360 000,00	180 000,00	900 000,00
Dépenses :				
3240.2033 « Frais d'insertion »				
3240.2313 « Constructions »				
Recettes :				
3240.1322 « Subvention régionale »				
3240.1323 « Subvention départementale »				

Financement propre

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **01 AVR. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extraire Conforme

La Maire

  
Maryvonne BOQUET